



Mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous- catégories B.3.10 et B.3.11

Numéro de la demande : 2021-4292
Demande : Nouvelle étiquette ou modification de l'étiquette d'un produit –
mélanges en cuve, nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fortenza
Numéro d'homologation : 30899
Principe actif (p.a.) : Cyantraniliprole, 600 g/L
Numéro de document de l'ARLA : 3309419

Contexte

Fortenza a été homologué pour la première fois le 7 août 2013 afin d'être appliqué comme traitement des semences contre diverses espèces d'insectes ravageurs sur les plantons de pomme de terre, le maïs (de grande culture, à éclater, sucré), le canola, les graines de moutarde, le colza, la moutarde oléagineuse, y compris *Brassica carinata*, la moutarde condimentaire et le soja. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Fortenza est homologué pour supprimer une espèce de ver-gris, le ver-gris noir, sur le soja à une dose d'application de 41,5 à 83 mL de produit/100 kg de semences (25 à 50 g p.a./100 kg de semences). La présente demande visait à étendre l'utilisation de Fortenza sur le soja afin de cibler toutes les espèces de vers-gris qui contaminent le soja au Canada, à la même dose d'application et avec le même mode d'emploi homologué pour la gestion du ver-gris noir. Un énoncé révisé sur les mélanges en cuve qui recommande l'utilisation de Fortenza dans un mélange avec d'autres produits de traitement des semences qui ciblent des organismes nuisibles du soja différents, mais concomitants, a également été ajouté à l'étiquette.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation sanitaire ni environnementale n'est nécessaire puisque le profil d'utilisation du produit demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Des rapports d'essais en conteneurs sur le soja réalisés sur le terrain et une

justification fondée sur les utilisations homologuées de Fortenza et de produits similaires contre le ver-gris sur diverses cultures ont été présentés afin de démontrer l'efficacité de Fortenza contre le ver-gris. La justification a démontré que le principe actif de Fortenza est efficace contre diverses espèces de vers-gris et les données d'essai ont prouvé l'efficacité des doses d'application. En moyenne, l'application de Fortenza à une dose de 25 ou 50 g p.a./100 kg de semences a permis d'augmenter la population végétale à 91,0 % et 96,6 % du contrôle non contaminé et de réduire les dommages causés aux plantes par les infestations modérées de ver-gris terne, ver-gris à dos rouge et ver-gris moissonneur de 62,4 % et 74,9 %, respectivement. Comme les produits de mélange en cuve complémentaires Vayantis, Vibrance Trio et Saltro sont compatibles avec l'utilisation de Fortenza contre le ver-gris, ils ont été ajoutés à l'énoncé sur le mélange en cuve pour le soja.

On peut trouver une diversité d'espèces de vers-gris dans les champs de soja canadiens. Les producteurs de soja disposent de peu d'options pour gérer ces organismes nuisibles destructeurs. L'extension du profil d'emploi figurant sur l'étiquette de Fortenza à toutes les espèces de vers-gris permettra aux producteurs de disposer d'un outil ciblé visant à protéger l'ensemble de la plantule. Il s'est révélé largement efficace contre le ver-gris lorsqu'il est appliqué sur le soja à son stade de développement le plus vulnérable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation de la demande en question et a déterminé que les renseignements fournis sont adéquats pour appuyer une allégation de suppression du ver-gris sur le soja lorsque Fortenza est appliqué comme traitement des semences avant la plantation à des doses de 41,5 à 83 mL de produit/100 kg de semences (25 à 50 g p.a./100 kg de semences) et une extension de l'énoncé sur le mélange en cuve sur le soja afin d'inclure les produits de traitement des semences Vayantis, Vibrance Trio et Saltro, qui sont également homologués pour une utilisation sur le soja.

Références

N° de l'ARLA	Référence
3263536	2021, DACO 10 VALUE SUMMARY: Efficacy for control of cutworm species in soybeans with FORTENZA, DACO: 10.1
3263537	2021, Efficacy Data Summary for Fortenza in Soybeans for Control of Cutworm species, DACO: 10.2.3.1
3263538	2017, Determine the lowest effective rate (LER) of Fortenza for cutworm control in soybean, DACO: 10.2.3.3
3263539	2017, Determine the lowest effective rate (LER) of Fortenza for cutworm control in soybean, DACO: 10.2.3.3
3263540	2017, Determine the lowest effective rate (LER) of Fortenza for cutworm control in soybean, DACO: 10.2.3.3
3263541	2017, Determine the lowest effective rate (LER) of Fortenza for cutworm control in soybean, DACO: 10.2.3.3
3263542	2018, Evaluate the rate performance of Fortenza against cutworms in soybean, DACO: 10.2.3.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9